

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

TR

Première du jeudi 20 Décembre 2018

① Passage de Mr ROUAR accompagné de M^{mes} NOUAY & TATON. Concernant ER FT au RONCHIN → Déposeront contribution au R.V.

② passage de M^{mes} Duhamel & Docool. Jean Claude (Renseignements pris sur la Rue E 206 + Béguinage et maisons derrière ÉPHAD probant Rue P. Neuroy au LESQUIN (400 logements) → Déposeront contribution au R.V.

③ Visite M GROTBEZ Benoit de Faches Thumesnil. Renseignements pris sur Zone UZ10.10 au Faches Thumesnil me A. DUMAS - Renseignements pris sur ses parcelles en AUGST Rue Jules Ferry à Wattignies.

④ Grand danger pour les fictifs sur la rue de Wattignies à Faches Thumesnil

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

TR

Il faudrait aménager des trottoirs pour qu'on puisse se rendre sur les chemins piétonniers de la Zone des Périseaux - (chemin des Périseaux, chemin des morts) Cette route a été limitée à 30km/h + ralentisseurs, mais rien n'a été fait pour les fictifs, qui sont contraints de marcher sur la route au le bas côté ! A quand une structure pour que les fictifs soient en sécurité ?

⑤ Mme DELOBEL - Renseignements sur les règlements de sa zone. à RONCHIN

Le 20 Décembre 2018
à 17H20



PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

Mr et Mme VERHAEGHE
agriculteur à
Templemars 0665750315

Ce projet de PLU2 va entraîner la destruction d'espaces agricoles et par conséquent l'aine délimitation de la nappe de craie sud de Lille.

- L'échangeur de Templemars représente une emprise directe de 27 hectares mais menace par l'ouverture à l'urbanisation cachée et le démembrement plus de 100 hectares
- Le boisement de parcelles entre la route d'Innethierres et le pavé d'avelin encore 6 hectares de perte de surface agricole
- Ces deux emprises vont emporter notre exploitation familiale de plus de 30 hectares !
- En 2017 deux exploitants ont cessés leur activité à Templemars mais aucune surface n'a été mise en réserve afin de compenser les pertes de terre agricole pourtant programmé de longue date par la MEL.

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

Par conséquent nous demandons le remplacement de toute les terres perdues sur notre exploitation afin de maintenir sa viabilité pour nous et nos successeurs !

Domage que les plants présentés à l'enquête publique ne tiennent pas compte des recommandations de monsieur le préfet, cela peut prêter à confusion !

oscar VERHAEGHE



le 27 décembre 2018
à 17H25



JK

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

- Privilégier l'urbanisation horizontale à l'urbanisation verticale ^{Ronchin}

Projet immeuble rue Cholard (ASTUS) de maintenir le nombre de logements en baissant la hauteur des bâtiments tout en gardant le même nombre de places de Parking

- Suite en construction sur lespin non ouverture d'une voie entre la rue des Normiers et la rue Emile Zola (Ronchin) pour problème de circulation et d'engorgement du champ du café quartier de Ronchin

- Sauvegarder les terres agricoles et espaces vert

- Le PLU manque d'envergure pour la protection environnemental

le 4 janvier 2019

A une époque où il est souhaitable de limiter les parcours quotidiens en voiture des populations de notre métropole, il se trouve que cette "dent creuse" est favorable à une urbanisation bien localisée. Cette zone était en A.U.D.M dans le PLU précédent; je sollicite qu'elle puisse conserver ce statut dans le PLU 2.

Je vous remercie de prendre en compte ma demande, et je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

B. Poiars Defreter

Brigitte POIARES DEFRETIN
90 rue Jules Guesde B1
59175 TEMPLEMARS

le 10 janvier 2019

A Monsieur le Président
de la Commission d'enquête
Direction de l'aménagement et de
l'urbanisme. MEL.

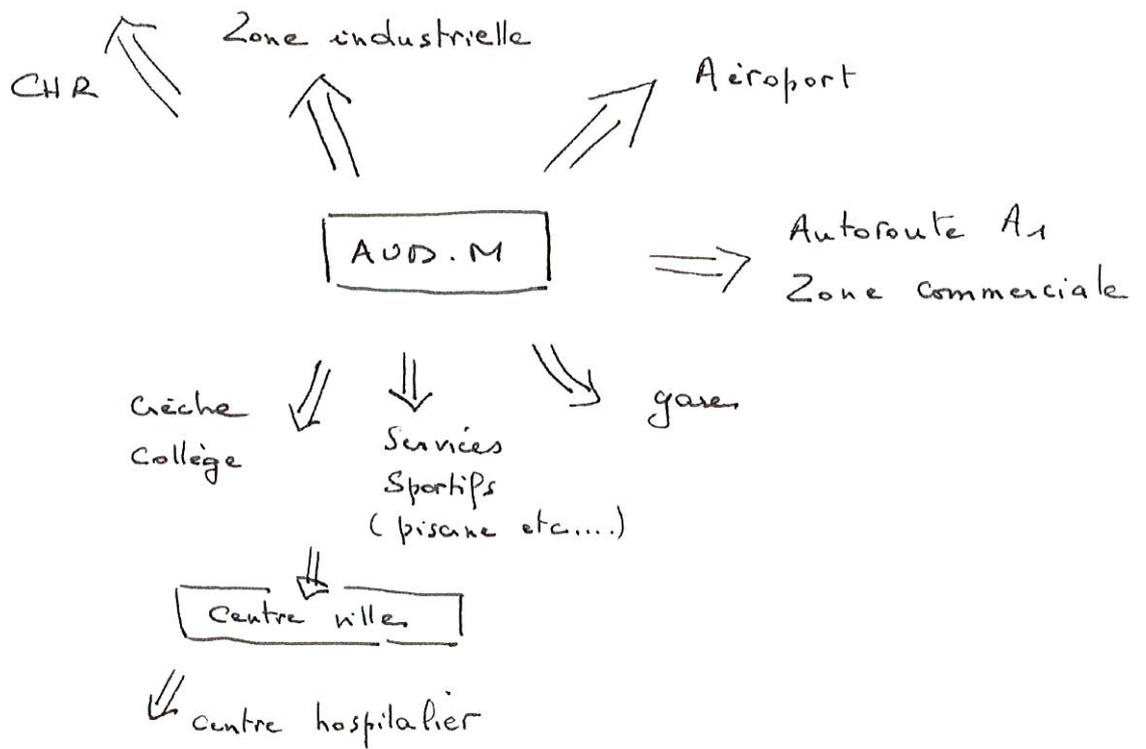
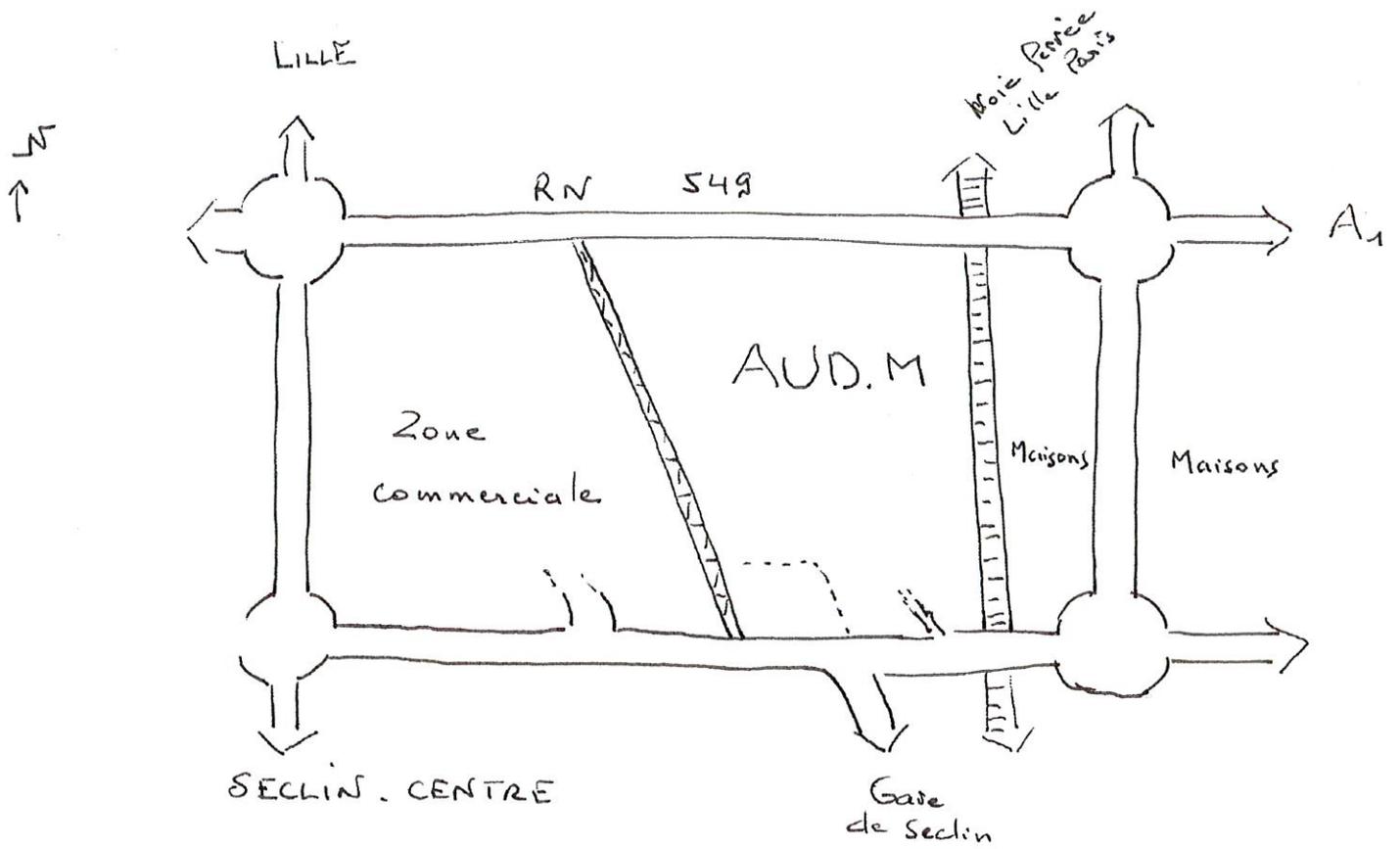
Monsieur,

Après avoir consulté le PLU 2 de SECLIN,
j'ai appris le souhait venant de la MEL de
diminuer les surfaces en A.U.D réparties sur la
Métropole Lilloise.

Je sollicite de votre part une attention très
particulière à la Zone A.U.D.M située au Nord
de Seclin, entre le centre commercial du
supermarché MATCH et la voie ferrée LILLE-ARRAS.

Cette zone A.U.D longe l'avenue de la
République comme le montre le schéma ci-joint.
Comment la ville de Seclin peut-elle se passer,
à court ou moyen terme, de cette zone privilégiée, pour
continuer à croître et satisfaire au mieux sa population?
Les zones d'activités en sont proches, et la desserte en
BUS et TER permet de faciliter les déplacements.

Propriétaire de la parcelle
75 000 AH et -
sur la commune de Seclin



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Siège social:

Hôtel de Ville de Faches Thumesnil
50, rue Jean Jaurès
59155 Faches Thumesnil

Comité de Défense

Association sans but lucratif (loi de 1901)
Enregistrée : Préfecture, publié JO déc.1973

Monsieur René BOLLE
Président de la commission d'enquête publique
De la révision du PLU2 de la MEL

Objet :
Révision du document d'urbanisme du PLU2
Procédure affectée par les modalités du déroulement

Faches-Thumesnil, le 9 janvier 2019

Monsieur le Président,

Les courriers adressés, il y a quelques semaines au Président de la « Métropole Européenne de Lille » (Mr Castelain), à son vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire (Mr Delaby) puis à vous-même, le 27 décembre 2018, sont restés sans suite, alors que j'y exprimais une demande de prorogation de quatre semaines afin de permettre la tenue d'une 3^{ème} permanence dans chacune des communes membres de la MEL, proposant une clôture de l'enquête publique au vendredi 9 février 2019.

Dans ces courriers, j'attirais l'attention des responsables en charge de la procédure de révision – à laquelle avait été associée la modification des périmètres de délimitation des abords des monuments historiques – sur plusieurs griefs et insuffisances observées dans le déroulement de l'enquête publique (absence de la mention de l'échelle des plans, manque de repères sur les lieux concernés et une lisibilité très, trop difficile, réseaux viaires dématérialisés)...

A ces griefs, il me faut par la présente, ajouter ce que je considère comme un grave manquement au droit à l'information affectant la communication, à savoir le refus opposé à toute demande de photocopie sur les pièces du dossier soumis à l'enquête publique sur la seule motivation que les pièces du dossier étaient accessibles sur « internet », ce qui sous-tend une obligation d'être en possession d'un moyen adapté (ordinateur) et une formation à la maîtrise du numérique.... !

Mais il y a pire : dans un document traitant des modalités de déroulement de l'enquête publique, par votre volonté, il a été fait interdiction au personnel communal de répondre aux questions posées par des personnes souhaitant bien comprendre tout ce que les documents du dossier du PLU2 (page 7) : le personnel communal n'a pas vocation à répondre... !

A cet état d'esprit (le refus de répondre), je me dois de déclarer qu'il y a eu d'abord déformation de la vérité : le cahier faisant partie du dossier soumis à l'enquête – il y a donc ce cahier pour chacune des communes, le tout est, sera à la disposition sur « Internet ».

J'ai fait constater dans ma commune et dans d'autres que le dit « **cahier communal** » n'a pas été intégré à l'enregistrement numérique et il est certes en 1 exemplaire papier dans chaque commune - mais **n'est pas accessible à Internet** ... !

Le dossier est donc amputé d'un élément important – ne fut-ce que pour connaître son état actuel et pour le futur – savoir ce qu'il y a de prévu en tant que projet !

En ce qui concerne la protection de la ressource en eau des forages en exploitation sur le territoire de la MEL, les rappels des textes préfectoraux, n'autorisent pas la MEL à se parer de la vigilance la plus complète qui soit quand on sait, quand on connaît ce qu'elle a fait ou laissé faire dans le passé... exemple à ne pas suivre : les catiches servant de décharges sauvages!

L'autorité préfectorale en sait aussi quelque chose !

L'enquête publique sur la procédure en révision du PLU2 aurait du être exemplaire : elle ne l'est pas.

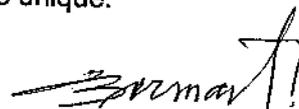
S'il n'est possible de décider de proroger l'enquête publique, il faut en corriger les défauts.

Pour conclure, l'enquête publique a été faussée par les insuffisances et les griefs énoncés plus avant, y compris antérieurement, ce qui la frappe d'insuffisance et de douter de sa validité.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre en considération la présente par laquelle, s'exprime mon avis très défavorable à cette enquête publique unique.

Avec mes salutations distinguées.

Mr Robert Biermant
Président d'honneur de l'association « Urbanisme et Environnement »
Cofondateur de « Nord Ecologie Conseils »
Email : robert.biermant@numericable.fr



Robert BIERMANT
178, Rue Kléber
59155 FACHES-THUMESNIL

présent est ouvert à toute observation relative au projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme, et de modification de périmètres de délimitation des abords de certains monuments historiques.

OK

PENSEZ À PRÉCISER L'OBJET DE VOTRE OBSERVATION, ET LA(ES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

le 11 JAN. 2019

à 17 Heures

